



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Assemblée publique de consultation du 5 juin 2017

**Canada**  
**Province de Québec**  
**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée publique de consultation du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le 5 juin 2017 à 19 h, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

#### **SONT PRÉSENTS**

M. le maire	Harold Chassé
Mmes les conseillères	Joyce Bérubé Johanne Fillion
MM. les conseillers	Rémi Fortin Jean-Pierre Martel

formant quorum sous la présidence de M. le maire Harold Chassé.

#### **EST ABSENTE**

Mme la conseillère	Jessy Leclerc
--------------------	---------------

#### **EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

Un avis public annonçant la tenue de la présente assemblée publique de consultation a été donné le 2 mai 2017. Un rappel, composé d'un avis de convocation et d'un ordre du jour, concernant la date fixée par résolution pour la tenue de cette assemblée publique de consultation a été donné à chaque membre du conseil municipal.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire Harold Chassé ouvre l'assemblée publique de consultation et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

#### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée publique de consultation du 5 juin 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **EXPLICATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-PR-02, INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-03 » AFIN D'AUTORISER LA CLASSE D'USAGE DE L'ARTICLE 4.2.5.4 «POSTE D'ESSENCE», DANS LA ZONE 16-C**

M. le maire Harold Chassé donne des explications concernant les modifications apportées au règlement numéro 2017-02 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

Le projet de règlement numéro 2017-PR-02 est intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 2009-03 » afin d'autoriser la classe d'usage de l'article 4.2.5.4, «Poste d'essence», dans la zone 16-C.

#### **EXPLICATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-PR-03, INTITULÉ «RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME» NUMÉRO 2009-01 AFIN QUE LA DESCRIPTION DE L'AIRE D'AFFECTATION MULTIFONCTIONNELLE 1 SOIT MODIFIÉE POUR TENIR COMPTE DU RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 195 DANS LE SECTEUR.**

M. le maire Harold Chassé donne des explications concernant les modifications apportées au règlement numéro 2017-03 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

Le projet de règlement numéro 2017-PR-03 est intitulé «Règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 2009-01», afin que la description de l'aire d'affectation multifonctionnelle 1 soit modifiée pour tenir compte du réaménagement de la Route 195 dans le secteur.



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Assemblée publique de consultation du 5 juin 2017

#### INVITATION AUX PERSONNES ET ORGANISMES QUI DÉSIRENT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DU RÈGLEMENT

À la suite des explications données sur le projet de règlement, M. le maire Harold Chassé invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. Tous les intéressés ont formulé leurs questions, leurs demandes et fait valoir leurs commentaires ou objections relativement aux projets des règlements.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-06-086

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

**DE** lever l'assemblée publique de consultation du 5 juin 2017, l'ordre du jour étant épuisé. Et l'assemblée est levée à 19 h 2.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Je soussigné, Harold Chassé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

**Harold Chassé**  
Maire

**Yvette Boulay, g.m.a.**  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière